

**Le mardi 23 novembre 2021
à 18 h 30 à l'école des Sommets**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Nomination des représentants de la communauté
6. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
7. Politique d'utilisation et de location des locaux (adoption)
8. Politique des absences prolongées des élèves 2022-2023 (adoption)
9. Politique d'encadrement des élèves (art.75) (adoption)
10. Grille-matières 2022-2023 (adoption)
11. Budget d'investissements 2022-2023 (MAO) (art. 96.22) (adoption)
12. Activités de Noël
13. Campagne de financement
 - 13.1 Suivi campagne des produits Épicure et des cups cakes
 - 13.2 Activité de financement – Duathlon
 - 13.3 Activité de financement - Disco
14. Photos scolaires 2022-2023 (consultation)
15. Informations et correspondance :
 - 15.1 Présidente
 - 15.2 Déléguée au comité de parents
 - 15.3 Enseignantes
 - 15.4 Service de garde
 - 15.5 Direction
 - 15.5.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)
 - 15.5.2 Caisse scolaire
 - 15.5.3 Agrandissement
 - 15.5.4 Semaine des enseignants
16. Cafétéria
17. Autres objets d'étude :

18. Période de questions du public
19. Date et heure de la prochaine séance : Date et heure à venir
20. Levée de la séance



Karol-Ann Morin, présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)